

## 7<sup>ème</sup> session de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)

Kigali, du 13 au 16 novembre 2012

\*\*\*\*\*

### COMMUNIQUE FINAL

La 7<sup>ème</sup> session de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) s'est tenue à Kigali au Rwanda, du 13 au 16 novembre 2012 sous le thème « Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles ».

L'Objectif global était de sortir la CEFDHAC réformée des papiers, et amener les parties prenantes à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et à la sauvegarde de la biodiversité à travers l'adoption des positions à l'issue des discussions et des échanges découlant des présentations sur les débats tels que conduits dans le Bassin du Congo et dans l'intérêt des populations.

De manière spécifique, il s'agissait de :

- Contribuer à la gestion intégrée des ressources naturelles à travers des débats participatifs et multi-acteurs en vue d'adopter des positions à canaliser vers la COMIFAC et le PFBC;
- Evaluer en vue d'une meilleure facilitation, l'opérationnalisation des structures et organes de la CEFDHAC en liaison avec les conclusions de la 2<sup>ème</sup> réunion préparatoire tenue les 1<sup>er</sup> et 02 octobre 2012 à Kigali;
- Parachever le processus de réforme de la CEFDHAC par le choix d'une Agence de Facilitation ;
- Valider le plan stratégique et business plan de la CEFDHAC pour les trois prochaines années.

Y ont pris part les parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers en provenance du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée-équatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda hôte, de Sao Tomé et Príncipe, du Tchad, ainsi que les représentants des partenaires techniques et financiers (COMIFAC, UICN, GIZ, ACDI). Il s'agit notamment des représentants des réseaux de la CEFDHAC, des secteurs public et privé, de la société civile, des populations locales et autochtones, des organisations sous-régionales et internationales et des organisations de coopération bilatérale et multilatérale.

Son déroulement était articulé comme suit:

❖ **Cérémonie d'ouverture**

❖ **Déroulement des travaux**

- Leçon inaugurale et présentations thématiques suivies des échanges ;
- Sessions parallèles et communication additionnelles ;
- Travaux en groupes avec restitutions en plénière ;

- Evaluation de la mise en œuvre de la réforme de la CEFDHAC ;
- Adoption du plan stratégique et du plan d'affaires 2013-2015.

La modération générale était assurée par l'**Honorable Louis Roger ESSOLA ETOA**, Président du Bureau du Comité de Pilotage sous-régional.

## I- Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de **Monsieur KAMANZI Stanislas**, Ministre des ressources naturelles du Rwanda. Elle a été marquée par cinq allocutions :

- **Allocution de l'Honorable ESSOLA ETOA Louis Roger, Président du Comité de pilotage sous-régional de la CEFDHAC**

Après avoir rendu un hommage à **Son Excellence Paul KAGAME** pour avoir accepté d'accueillir la Conférence et à tout le Gouvernement rwandais et particulièrement au Ministre des Ressources naturelles pour son implication personnelle pour la tenue des assises, l'Honorable ESSOLA a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ayant remercié les partenaires notamment la GIZ et l'ACDI, il a rappelé la genèse de la CEFDHAC, en citant toutes les précédentes sessions et les thèmes sur lesquels elles ont porté. Il a précisé que depuis la mise en place de cette initiative par la volonté des chefs d'Etats d'Afrique Centrale en 1996, son dynamisme est appelé à s'améliorer à la faveur de la réforme intervenue en 2007 qui fait de la CEFDHAC un « think-thank », véritable force de propositions dont la valeur ajoutée est reconnue et respectée de tous les acteurs. Dans cette perspective, Il a souhaité que la CEFDHAC se voie attribuer les outils pour jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu par l'article 18 du Traité de la COMIFAC.

- **Intervention du représentant de la GIZ**

Parlant au nom des partenaires, **M. Thorsten HUBER** de la GIZ a remercié le Gouvernement rwandais et l'ensemble des participants, qui ont rendu possible la tenue de cette 7<sup>ème</sup> CEFDHAC. Il a enchaîné sur leur satisfaction de voir enfin se tenir le 1<sup>er</sup> forum de la CEFDHAC réformée, déduisant qu'il s'agissait là d'un nouvel envol qui permettra enfin à cette institution dont l'importance est incontestable pour l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo, de jouer pleinement son rôle. Il a ensuite réaffirmé l'engagement des partenaires à soutenir la CEFDHAC réformée dans son nouvel envol.

- **Intervention de M. Valery TCHUANTE, représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC**

Déclinant les excuses du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC empêché, **M. Valery TCHUANTE** a exprimé le désir ardent qu'à la COMIFAC de voir ce partenaire technique prendre réellement son envol et jouer pleinement son rôle dans le paysage de la conservation et du développement durable. Il a renchéri en rappelant le rôle de force de proposition qui est celui de la CEFDHAC et invité les participants à saisir l'opportunité du présent forum pour avancer.

Il a aussi rappelé le caractère particulier de la CEFDHAC réformée dont l'une des missions est d'organiser les débats politiques et techniques à travers les fora nationaux et sous – régionaux

et de canaliser vers la COMIFAC le produit des discussions, analyses et recommandations issues des différentes parties prenantes, de suivre et de contribuer à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC.

- **Discours d'ouverture de Monsieur KAMANZI Stanislas, Ministre Rwandais des ressources naturelles**

Après les souhaits de bienvenue aux participants et la transmission du salut fraternel du Président de la République et Chef de l'Etat du Rwanda, son Excellence **Paul KAGAME**, il s'est réjoui de la forte présence des délégations des dix pays de l'espace COMIFAC preuve de leur soutien au « processus de Brazzaville ».

Il a souhaité que les travaux débouchent sur des positions dont l'examen par les ministres de la COMIFAC vis-à-vis desquels il s'est engagé à jouer pleinement sa partition en tant que Vice-Président de la CEFDHAC. Ceci afin de consolider les acquis, et/ou de réorienter les pratiques et politiques en vigueur en matière de gestion durable tout en confortant la contribution du secteur forestier à la lutte contre la pauvreté et au développement de nos pays.

## **II- Leçon inaugurale et présentations thématiques suivies des échanges**

Présentée par **M. Patrice BIGOMBE LOGO**, expert auprès du Projet Observateur indépendant et rapportée par **M. Joseph Désiré ZEBAZE**, elle a permis d'aborder la problématique centrale de la conférence à savoir : « Repères, défis et perspectives pour une participation multi-acteurs a la gestion intégrée des ressources naturelles dans le Bassin du Congo »

Dans son adresse de circonstance, l'orateur a dressé l'état des lieux, les défis et des perspectives pour la participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans le Bassin du Congo.

Après la définition des concepts et l'énonciation des cinq principes de la participation multi-acteurs, M. Patrice BIGOMBE LOGO a souligné la particularité du Bassin du Congo, présenté les processus de participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans cet espace, présenté l'importance de l'Observation Indépendante comme approche de participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles, avant de chuter sur les défis et perspectives de la participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans l'espace COMIFAC.

Pour soutenir cette présentation, la conférence a bénéficié d'une panoplie de communications adossées sur les problématiques ci-après :

- Suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC et du niveau d'appropriation des thématiques nouvelles : des canaux d'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale ;
- Renforcer la participation des ONG et des peuples autochtones à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale : jalon pour la vulgarisation et l'application des directives de la COMIFAC ;
- Intégrer et autonomiser les femmes dans la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale ;

- Gouvernance, conservation et développement : un ménage à trois partagé entre opportunités et menaces dans la gestion des ressources forestières dans l'intérêt des populations ;
- Pour une meilleure prise en compte du droit à la tenure foncière dans la gestion durable des ressources naturelles.

Lesdites communications se sont faites soit en plénières, soit en sessions parallèles, soit en additionnelles.

Dans le même ton, les travaux ont été nourris par la présentation et l'adoption du plan stratégique et du Plan d'affaires de la CEFDHAC, l'évaluation du niveau de mise en œuvre de la réforme de la CEFDHAC, toutes choses qui ont constitué un ensemble de onze sessions.

Lesdites sessions ont été agrémentées d'échanges et de débats soit en plénière, soit au sein de groupes de travail constitués sur place, soit au sein de groupes d'acteurs réunis en marge de la Conférence.

Au terme des travaux, les participants recommandent :

**Aux Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale :**

1. Faire procéder à la ratification des conventions internationales relatives à la gestion durable des ressources biologiques et des droits des peuples autochtones, en particulier, la Convention de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources naturelles génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la Diversité Biologique ;
2. Poursuivre les efforts en vue de la mise en œuvre effective du mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC qui prévoit l'affectation d'une fraction de ces ressources aux activités et au fonctionnement de la CEFDHAC. En attendant, en-acter auprès de leurs différents Gouvernements, l'application des dispositions de l'Article 9 des statuts de la CEFDHAC qui prévoient des contributions des Etats pour le financement de ses activités ;
3. Procéder, autant que possible, à l'horizon 2015, à l'évaluation ou à la relecture/révision des politiques et législations forestières mises en place au lendemain du Sommet de la Terre Rio 92, pour les adapter aux évolutions en cours dans le secteur et y intégrer les dispositions pertinentes des Directives COMIFAC (Produits Forestiers Non Ligneux, Populations Locales et Autochtones et ONGs, Contrôle forestier), et plus spécifiquement les aspects liés aux droits des populations locales et autochtones, des femmes et des jeunes ;
4. Susciter, promouvoir et œuvrer, dans leurs pays respectifs, à la mise en cohérence des politiques et législations forestières avec les politiques et législations agricoles, environnementales, foncières, minières et des hydrocarbures;
5. Développer des normes harmonisées d'intervention de tout opérateur économique en milieu forestier ;

6. Susciter, promouvoir et accompagner, à l'horizon 2015, l'élaboration participative des plans nationaux consensuels d'affectation des terres et, à l'horizon 2020, l'élaboration d'un plan régional d'affectation des terres de l'espace COMIFAC ;
7. Procéder à la refonte du plan de convergence de la COMIFAC en y intégrant les thématiques émergentes en matière de gestion des ressources naturelles (Changements climatiques, genre, écotourisme, REDD+ équitable, économie verte durable, bio - économie, emplois verts,...) ;
8. Sensibiliser les Etats de l'espace COMIFAC à adopter une position commune sur la sécurisation des droits de tenure foncière et forestière des populations locales et autochtones, l'accapement des terres, les agro-industries, les exploitations minières, et œuvrer pour la reconnaissance accrue et la sécurisation significative des droits communautaires, la mise en place des Politiques de Sauvegarde de l'Environnement et de Protection des Forêts ;
9. Appuyer, faciliter et accompagner la redynamisation et l'institutionnalisation des fora nationaux et des organes de la CEFDHAC (avec un Secrétariat et un personnel minimum) et promouvoir des cadres de concertation entre les Etats, le secteur privé, les ONG et les populations locales et autochtones, pour la gestion intégrée des ressources naturelles avec la participation des secteurs de l'environnement, du foncier, des mines, des hydrocarbures et autres ;
10. Assurer la réglementation de l'exploitation forestière artisanale, la professionnalisation et la formalisation de ce secteur, ainsi que le développement du marché intérieur du bois dans les pays d'Afrique centrale ;
11. Poursuivre, renforcer et diversifier le renforcement des capacités nationales d'évaluation environnementale, d'observation de la gestion des forêts, de contrôle forestier et de répression des infractions forestières, de surveillance participative des forêts et de la faune sauvage et l'adoption des mesures de lutte contre le braconnage national et transfrontalier et contre l'exploitation illégale des forêts et de la faune ;
12. Assurer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans les fonds dédiés à l'environnement et à la gestion des forêts dans l'espace COMIFAC (Fonds vert, REDD+, GEF, FFBC, etc.) ;
13. Elaborer et mettre en œuvre un dispositif régional de suivi évaluation du Plan de convergence de la COMIFAC et des activités des organes, des réseaux et des fora de la CEFDHAC ;
14. Signer, ou ratifier et veiller à la mise en œuvre effective des Accords de Partenariat Volontaire dans l'ensemble des pays forestiers d'Afrique Centrale ;
15. Se pencher résolument sur le problème de l'assèchement du Lac Tchad par la mise en œuvre des mesures urgentes suivantes :
  - ✚ La finalisation de l'étude d'impact environnemental et social de l'opération de transfèrement des eaux de crue de l'Oubangui vers le Lac Tchad ;
  - ✚ Le transfèrement effectif de ces crues;
  - ✚ La gestion efficace des eaux de pluie dans le Bassin du Lac Tchad ;
  - ✚ La mitigation des effets anthropiques sur le Lac Tchad.

16. Diffuser et s'assurer de l'internalisation dans les pays de la convention sous-régionale de contrôle forestier adoptée lors du dernier conseil des ministres de la COMIFAC tenu à Brazzaville ;
17. Impliquer étroitement la CEFDHAC, ses fora et ses réseaux, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions de lutte contre le braconnage et faire de l'orpaillage clandestin dans les aires protégées, une question à examiner par les gouvernements concernés.

#### **Au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC :**

1. Appliquer la Convention avec la CEFDHAC ;
2. Publier et vulgariser les Directives COMIFAC paraphées et signées, auprès des Etats de l'espace COMIFAC, des partenaires au développement, du secteur privé, des gestionnaires des aires protégées, des bureaux de certification, etc. ;
3. Procéder à la vulgarisation des mécanismes de répartition des bénéfices et des avantages de l'exploitation des forêts et des ressources naturelles et y intégrer, dans les pays où elle n'existe pas, une quote part pour les populations locales et autochtones, les femmes et les jeunes ;
4. Associer la CEFDHAC aux différents dialogues en cours avec les autres bassins forestiers ;
5. Procéder à l'élaboration participative et à l'adoption, à l'horizon 2015, des Directives sous-régionales COMIFAC sur le genre et la gestion durable et bénéfique des forêts d'Afrique centrale ;
6. Veiller à l'intégration des dispositions pertinentes de la Charte Africaine de la Jeunesse dans la refonte du Plan de Convergence de la COMIFAC ;
7. Réaliser des études sur les bonnes pratiques d'application des Directives COMIFAC et organiser des ateliers nationaux multi-acteurs de diffusion des résultats et d'appropriation des dispositions pertinentes de ces Directives ;
8. Collaborer avec la CEFDHAC et ses réseaux, notamment le REFADD pour capitaliser les travaux du Comité ad hoc genre de la COMIFAC en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie régionale Genre.

#### **Au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) :**

1. Recentrer ses activités dans le sens de réhabiliter autant que possible la CEFDHAC (et ses institutions sous-régionales et nationales), dans le rôle que l'article 18 du traité de la COMIFAC lui confère et le compléter avec des discussions centrées sur les stratégies d'appui des partenaires.

### **Au Comité de Pilotage Régional de la CEFDHAC :**

1. Fédérer la CEFDHAC avec les autres plateformes émergentes pour renforcer et amplifier son action et son efficacité dans la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC (REDD+, Forêt Modèle, RRI, ...)
2. Promouvoir la communication interactive entre les organes, les réseaux et les fora nationaux de la CEFDHAC ;
3. Elaborer et trouver des financements pour opérationnaliser effectivement les fora nationaux, renouveler les bureaux de ceux dont les mandats sont à terme et organiser les assemblées générales des réseaux à redynamiser ;
4. Poursuivre la sensibilisation, l'information et la formation des professionnels et de toutes les parties prenantes sur l'évaluation environnementale, les APV/FLEGT, la REDD+, l'économie verte, la certification forestière, la tenure foncière, le genre, la cartographie participative, le contrôle forestier et la répression des infractions forestières ;
5. Promouvoir le renforcement des capacités des leaders autochtones, l'éducation en milieu autochtone, la délimitation, la légalisation et la sécurisation des terroirs fonciers et forestiers des peuples autochtones ;
6. Collaborer avec le REPAR, les réseaux et les fora nationaux CEFDHAC, pour l'organisation dans chaque pays des missions de contrôle parlementaire, la formulation et la présentation des questions orales et écrites sur l'application nationale des Directives COMIFAC ;
7. Assurer l'ancrage physique de la CEFDHAC pour assister le Bureau du Comité de pilotage et poursuivre les consultations auprès des partenaires en vue de relancer la procédure de recrutement de l'Agence de facilitation ;
8. Examiner la proposition de la délégation gabonaise d'offrir des bureaux et du matériel pour le Secrétariat Technique de la CEFDHAC ;
9. Décliner en séquences annuelles le Plan d'affaires adopté.

Fait à Kigali, le 15 Novembre 2012

Les participants